



CONSEIL DE QUARTIER

DUCAP-ROUGE

2^{ème} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le lundi 17 février 2025, à 19 h

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE CAP-ROUGE

4473, rue Saint-Félix, Québec

PROCÈS-VERBAL

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Pierre Fillion	Président
Mme Marie-Ève Lacroix	Vice-présidente
Mme Ariane Ste-Marie	Secrétaire
M. Michel Lagacé	Trésorier
Mme Catherine Arrouart	Administratrice
M. Denis Jean	Administrateur
Mme Nabila Saidji	Administratrice
Mme Anne Corriveau	Conseillère municipale
M. Louis Martin	Conseiller municipal

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Léonie Mandang	Administratrice
M. Philippe Moussette	Administrateur

LE QUORUM EST CONSTATÉ

ASSISTENT ÉGALEMENT :

Mme Priscilla Lafond	Conseillère en consultations publiques
Mme Virginie Bocher	Secrétaire de soutien
8 participants	

2^{ème} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le lundi 17 février 2025, à 19 h

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE CAP-ROUGE
4473, rue Saint-Félix, Québec

ORDRE DU JOUR TEL QU'ADOPTÉ

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	
3.	Consultation publique et demande d'opinion	19 h 05
	Zone 37022Ha – abrogation du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Cap-Rouge, Règlement R.C.A.3V.Q.382	
	Zones 37128Up, 37208Ma, 37228Cb, 37237Ma, 37238Ma, 37239Ma et 37240Ma, Règlement R.V.Q.3408	
4.	Adoption et suivi du procès-verbal du 20 janvier 2025	19 h 35
5.	Période d'intervention des conseillers municipaux	19 h 55
6.	Période de questions et commentaires des citoyens	20 h 10
7.	Dossiers du conseil de quartier	20 h 25
	• Retour sur le dossier Véolia	
	• Programme biodiversité	
	• 20 ^e confirmations de présence	
	• Livre d'or, suggestions du C.A.	
	• Résolution Côte Cap-Rouge	
	• Rencontre RTC	
	•	
8.	Fonctionnement	20 h 50
	• Information et communication	
	• Trésorerie	
9.	Divers	20 h 55
10.	Levée de l'assemblée	21 h 00

1. Ouverture de l'assemblée

Le président, M. Jean-Pierre Fillion, ouvre la séance à 19 h 00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution CQCR-25-CA-05 :

Mme Marie-Ève Lacroix propose l'adoption de l'ordre du jour, appuyée par Mme Ariane Ste-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Consultation publique et demande d'opinion

Voir le rapport en annexe.

4. Adoption et suivi du procès-verbal du 20 janvier 2025

- Politique de stationnement : M. Lagacé a assisté à la rencontre. Le débat concerne surtout les quartiers centraux, pas de gros problèmes à Cap-rouge.
- Formation en urbanisme pour les administrateurs : M. Lagacé a assisté à la rencontre.
- Trottoir Charles-A-Roy : Pas de réponses à la demande faite au 311 concernant le déneigement.
- Nouvelle école à Cap-Rouge : pas de nouveau développement.
- Corridor scolaire Marguerite-D'Youville : Mme Lafond a reçu la réponse suivante du Service du transport et de la mobilité intelligente:

Dans le cadre des projets de corridors scolaires, des séances de consultations publiques sont nécessaires pour les projets de plus grande envergure, c'est-à-dire lorsqu'il y a une modification de la géométrie, le retrait de cases de stationnement sur rue ou lorsque le projet touche l'emprise de la ville. La ville compte 116 écoles primaires et les ressources limitées ne permettent pas d'organiser des séances d'information pour chaque corridor scolaire.

Dans le cas du corridor scolaire de l'école Marguerite-D'Youville, aucune séance d'information n'a été planifiée, car les interventions concernaient principalement la signalisation et le marquage. Ce type d'intervention ne justifie pas une présentation à moins que d'autres projets dans le secteur ne soient regroupés lors d'une même séance.

Toutefois, plusieurs actions ont été réalisées dans le corridor de l'école primaire dans le cadre de la Stratégie de sécurité routière (SSR) :

- *Identification du corridor scolaire;*
- *Installation de deux panneaux lumineux de limite de vitesse variable sur la rue Provancher;*
- *Installation d'arrêts à tous les accès de l'intersection des rues Michel-Hervé et Provancher;*
- *Élargissement de la zone scolaire et ajustement de la signalisation lumineuse (à effectuer en 2025);*
- *Marquage de la traverse piétonne à l'intersection des rues Michel-Hervé et Provancher (à réaliser en 2025).*

De plus, une analyse est en cours pour sécuriser le passage pour personnes situé sur le boulevard de la Chaudière. Cette action est prévue dans le cadre de la future SSR 2025-2029.

Cette réponse ne satisfait pas les membres du CQCR, qui trouvent que la complexité de la situation nécessite des travaux de plus grande envergure et souhaitent une rencontre afin d'avoir des explications. Le conseil d'établissement de l'école déposera une résolution au conseil de Ville qui aura lieu le lendemain. Le CQCR dépose la résolution suivante :

Résolution CQCR-25-CA-06 :

- ATTENDU le libellé de la résolution CQCR-24-CA-42 adopté par le Conseil de quartier du Cap-Rouge à sa réunion régulière du 16 septembre 2024 demandant à la Ville de Québec d'organiser à l'automne 2024, une rencontre d'information publique pour discuter avec les intervenants du milieu des enjeux et des solutions en lien avec l'aménagement de corridors scolaires désignés pour l'école primaire Marguerite-D'Youville
- ATTENDU le libellé similaire d'une résolution adoptée par le conseil d'établissement de l'école Marguerite-D'Youville à sa réunion régulière du 4 décembre 2024
- ATTENDU le refus du Service des transports et de la mobilité intelligente de la ville de Québec d'organiser une telle rencontre compte tenu du peu d'envergure des travaux réalisés pour l'aménagement du corridor scolaire de l'école Marguerite-D'Youville
- ATTENDU que le peu d'envergure des travaux réalisés est justement la source des préoccupations du Conseil de quartier du Cap-Rouge et du conseil d'établissement de l'école Marguerite-D'Youville en regard des enjeux de sécurité pour les enfants fréquentant cette école

Il est proposé par M. Michel Lagacé et secondé par Mme Ariane Ste-Marie,

Que le Conseil de quartier du Cap-Rouge réitère à la Ville de Québec sa demande d'organiser une rencontre d'information publique pour discuter avec les intervenants du milieu des enjeux et des solutions en lien avec l'aménagement de corridors scolaires désignés pour l'école primaire Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-Livre d'or: pas de nouvelles candidatures supplémentaires à celles déjà proposées. Il reste un mois et une rencontre du CQCR pour adopter des nominations avant la prochaine AGA.

-20^e anniversaire du CQCR : M. Fillion a obtenu une dizaine de confirmations de présence d'anciens administrateurs. Il relancera ceux qui n'ont pas répondu.

-Marais Isabelle : Mme Lafond a reçu de la Ville la réponse suivante :

Lors de la rencontre citoyenne organisée le lundi 2 décembre 2024, nous avons partagé le calendrier de réalisation et les prochaines étapes. Nous nous sommes engagés à venir présenter le projet final d'aménagement au Conseil de quartier de Cap-Rouge. Nous sommes actuellement à valider plusieurs informations et prendre en compte les commentaires reçus.

Lorsque l'exercice de planification sera complété nous vous convoquerons pour la présentation finale du projet. Merci

Les termes de « présentation finale » semblent indiquer qu'il ne sera plus possible de faire de modifications à ce moment-là. Le CQCR dépose donc une résolution exposant leurs souhaits et suggestions :

Résolution CQCR-25-CA-07 :

Concernant l'aménagement du secteur boisé du marais Isabelle,

Le conseil de quartier du Cap-Rouge se réjouit de l'intérêt de la Ville pour la conservation du marais Isabelle et tient à la remercier des efforts qui seront faits pour que l'endroit demeure un lieu de promenade en milieu naturel. À la suite de la présentation du 2 décembre 2024, le conseil de quartier a quelques propositions à faire pour que l'aménagement du secteur respecte les besoins de l'écosystème et ceux des citoyens de Cap-Rouge.

Le conseil de quartier propose que :

- La Ville propose d'abord au conseil de quartier son plan de développement avant d'en faire l'annonce publique.
- Les sentiers actuels soient conservés à l'état naturel, sans être élargis et sans être tapissés de poussière de pierre. Que tout autre sentier proposé adopte une configuration semblable. Que des passerelles ou trottoirs ne soient installés que là où c'est vraiment nécessaire.
- Les ponts autrefois présents soient restaurés aux trois endroits où le sentier traverse le ruisseau, dans le secteur de l'érablière.

- Que seuls les sentiers principaux soient damés. Pour les petits sentiers naturels, les utilisateurs aiment l'aspect sauvage des lieux qui sont tracés par les premiers marcheurs en raquette au lendemain des bordées de neige.
- Les vélos soient autorisés dans le secteur de l'érablière. Des vélos circulent depuis toujours en très petit nombre l'été comme l'automne et leur présence ne dérange nullement les marcheurs. Une agréable énergie de communauté et de cohabitation s'est développée au fil du temps et aucun incident n'a été rapporté. Les sentiers permettent à des citoyens qui habitent à proximité du boisé de faire de l'activité physique sans avoir à effectuer de déplacement en voiture.
- Le parc reçoive une dénomination de parc de proximité et non de parc de destination, étant donné sa superficie restreinte, et pour conserver ses caractéristiques de nature sauvage.
- Le stationnement soit aménagé en gravier et non en asphalte pour conserver la perméabilité du sol et empêcher le ruissellement des eaux.
- Des arbres soient plantés là où la régénération est nécessaire dans l'érablière et autour du marais et tout le long du chemin principal.
- Que la Ville réfléchisse à la meilleure façon de protéger les plantes à statut précaire présentes dans le secteur du marais Isabelle.

La résolution est proposée par Mme Catherine Arrouart et secondée par Mme Nabila Saidji.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-Table de concertation transport collectif : M. Fillion a assisté à la première rencontre. Le retrait des abribus et le déneigement sont des préoccupations communes. Le service Flexibus semble très apprécié à Val-Belair.

-Agrile du frêne : la coupe a commencé le long de la rivière Cap-Rouge.

-Secrétaire de soutien :

Résolution CQCR-25-CA-08 :

ATTENDU que le cachet de la secrétaire administrative du CQCR est habituellement de 100\$,

ATTENDU que selon les informations fournies par la ville, la moyenne actuelle des cachets est de 120\$ par séance,

Il est recommandé par M. Michel Lagacé, et secondé par Mme Catherine Arrouart, d'augmenter le cachet de la secrétaire administrative du CQCR à 120\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution CQCR-25-CA-09:

Sur proposition de Mme Nabila Saidji, secondée par M. Denis Jean, le procès-verbal du 20 janvier 2025 est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Période d'intervention des conseillers municipaux

Mme Anne Corriveau :

La FADOQ a reçu une subvention de 5000\$ de la Ville de Québec notamment pour l'organisation de la Journée Plein Air des Aînés à la Base de plein air de Ste-Foy le 11 juin 2025.

Plusieurs organismes de Cap-Rouge ont également reçu des subventions tel que le festival Découvr'arts et la Maison Léon-Provancher.

Le sommaire concernant l'encadrement de l'hébergement touristique a été adopté.

La consultation publique « Imaginons les bibliothèques » avait lieu ce jour pour l'arrondissement de Beauport, mais seules 2 des 18 personnes inscrites se sont présentées. Mme Corriveau invite les citoyens à assister à celle de l'arrondissement Ste-Foy-Sillery-Cap-Rouge qui aura lieu le 27 février à la bibliothèque Monique-Corriveau.

Poêles à bois : Mme la conseillère rappelle l'obligation pour les citoyens de les déclarer, y compris ceux qui ne sont pas utilisés.

Vision Chaudière : un sommaire décisionnel devrait être adopté demain au conseil de Ville pour la modification du Schéma d'aménagement et de développement du secteur Chaudière.

M. Louis Martin :

Une dérogation mineure a été accordée à une propriété du chemin de la Plage-St-Laurent.

Une motion a été adoptée pour rendre hommage, suite à son décès, à Mme Nicole St-Hilaire (fondatrice de Voyages Nicole St-Hilaire).

La construction d'un bâtiment de 3 logements a été autorisée pour remplacer une maison sur la rue Provancher.

Une motion a été adoptée pour rendre hommage, suite à son décès, à M. André Déry, une personne importante pour le patrimoine de Cap-Rouge et la Société historique de Cap-Rouge.

Une zone d'interdiction de stationnement a été autorisée sur Promenade-des-Sœurs, en face du Galileo, pour faciliter l'embarquement sécuritaire à l'arrêt de bus. En raison du banc de neige, l'installation des panneaux se fera au printemps.

Le projet Une Rive en santé offre aux propriétaires qui le souhaitent de végétaliser les terrains privés en bordure de rivière.

Des citoyens de Sillery et Ste-Foy sont recherchés pour faire partie du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Une grève des cols bleus débutera le jeudi 20 février.

Une consultation est en cours pour trouver l'oiseau emblématique de la Ville de Québec.

6. Période de questions et commentaire des citoyens

-Un citoyen aimerait que le CQCR appuie sa demande pour l'installation d'un arrêt et d'un passage piéton au coin des rues du Domaine et Françoise-Aubut. Ce citoyen s'interroge par ailleurs sur les différences de qualité du déneigement des trottoirs sur différentes rues, telles que Promenade-des-sœurs et du Domaine.

-Une citoyenne présente un projet d'installation de frigo-partage à Cap-Rouge avec son association, la cavalerie de Francis. La Ville autoriserait son installation sur un terrain municipal, par exemple près du chalet du parc Provancher, mais elle sollicite l'aide du CQCR pour trouver un organisme qui serait prêt à en assurer l'entretien en échange d'un don annuel de 1000\$.

7. Dossiers du conseil de quartier

-Aménagement du territoire :

Terrain de Véolia : les modifications réglementaires ont été adoptées, sans tenir compte, pour l'essentiel, des avis défavorables du CQCR.

Club de golf de Cap-Rouge : Un nouveau projet immobilier de 8 étages sera soumis à consultation publique le 24 mars. Le PDAD (Plan directeur d'aménagement et de développement) devra être modifié pour permettre l'usage résidentiel sur une partie du terrain de golf. La modification du PDAD n'est pas soumise à l'approbation référendaire. Par la suite, une modification du règlement de zonage sera également nécessaire pour modifier la hauteur maximale des bâtiments qui est actuellement de 15 m. Le sommaire décisionnel indique une réduction significative de la hauteur, alors que le nouveau projet comporte un étage de plus que celui rejeté lors de la dernière consultation publique, en mai 2023. Par ailleurs un autre sommaire accorde, à la Ville uniquement, une servitude de non-construction pour le reste du terrain, à condition que le changement de zonage soit effectué avant le 1^{er} janvier 2026. La précédente mouture proposait plutôt une servitude de conservation à la fois à la Ville et aux citoyens riverains.

-Environnement et protection de la nature :

Programme de biodiversité : Une rencontre d'information a lieu jeudi 20 février. Il faut soumettre les projets avant le 31 mars. M. Lagacé pense que ce programme pourrait intéresser la maison Léon-Provancher et le Conseil de bassin de la rivière Cap-Rouge. M. Fillion et M. Lagacé les contacteront.

-Mobilité durable :

Le RTC tiendra une rencontre d'information en ligne sur la révision du service de transport en commun dans le secteur Cap-Rouge/st-Augustin le 24 février prochain à 19h.

8. Fonctionnement

- Information et communication :

Le président annonce la démission de Mme Claudia Chouinard, administratrice du CQCR.

- Trésorerie :

M. Lagacé annonce un solde en banque de 2204,11 \$.

Résolution CQCR-25-CA-10:

Mme Nabila Saidji, appuyée par Mme Catherine Arrouart, propose de remettre une somme de 120 \$ à Mme Virginie Bocher pour la rédaction du procès-verbal du 17 février 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Divers

10. Levée de l'assemblée

Mme Ariane Ste-Marie propose et M. Jean-Pierre Fillion seconde, la levée de l'assemblée à 21 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal préparé par Mme Virginie Bocher et révisé par M. Jean-Pierre Fillion et Mme Ariane Ste-Marie.

Mme Ariane Ste-Marie, secrétaire

M. Jean-Pierre Fillion, président
signé

